



Reglement

Article 1 : Organisation du jeu

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes (ci-après désignée « l'organisateur ») organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du 10 octobre 2026 à 00h00 au 31 octobre 2026 à 23h59.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure de plus de 13 ans (révolu) résidant légalement sur le territoire européen.

Article 3 : Modalités de participation

Pour que sa participation soit validée, le candidat doit remplir les conditions suivantes avant la date de clôture du concours :

Être abonné à la page officielle de la Communauté de Communes.

Liker (aimer) la publication officielle du jeu-concours.

Poster la plus belle photo mettant en valeur la couleur rose, en respectant le thème communiqué.

Article 4 : Dotation (Lots).

Le jeu est doté du lot suivant :

Nature du lot : Un (1) panier garni composé de produits locaux.

Valeur du lot : 100 € (cent euros).

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contrevaletur en espèces, ni à son échange.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant respecté toutes les modalités de participation (abonnement, mention « j'aime » et photo sur le thème).

Le tirage au sort aura lieu le 2 novembre 2026.

Article 6 : Remise du lot

Le gagnant sera contacté par message privé dans les jours suivant le tirage au sort. Le panier garni sera à récupérer directement au siège de la Communauté de Communes, selon les modalités qui lui seront communiquées.

Tout lot non réclamé dans un délai de 30 jours après l'annonce sera considéré comme perdu.

Article 7 : Exclusions et fraudes

Les participations multiples sont interdites (une seule participation par personne). L'organisateur se réserve le droit d'exclure sans préavis tout participant ayant recours à des robots, des faux comptes ou à toute autre méthode frauduleuse.